

NOTICE DESCRIPTIVE ACQUÉREUR

PRÉVUE PAR L'ARTICLE 18 DU DÉCRET N° 37.116
DU 22 DECEMBRE 1967
ET PUBLIÉE EN ANNEXE DE L'ARRÊTÉ DU 10 MAI 1968

Programme :

BLUE RIVIERA

Adresse :

VALLON DE L'AIGHETTA
IBAC DE L'AIGHETTA
06360 EZE

Lots :

Bâtiment A :

A-001 / A-002 / A-003 / A-004

A-01 / A-02 / A-03 / A-04

A-11 / A-12 / A-13 / A-14

Bâtiment B :

B-001 / B-002 / B-003 / B-004 / B-005 / B-006 / B-007 / B-008

B-01 / B-02 / B-03 / B-04 / B-05 / B-06 / B-07 / B-08

B-11 / B-12 / B-13 / B-14 / B-15 / B-16 / B-17 / B-18

NOTE PRÉLIMINAIRE

Il est expressément prévu que, dans le cas où, pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révélerait impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres, et ce, pour un motif quelconque (par exemple : respect des réglementations administratives, certifications, retards d'approvisionnements, délais non compatibles avec l'avancement du chantier, défauts de fabrication, difficultés d'importation, faillite d'entreprise ou de fournisseur, impératifs techniques etc..) et d'une manière générale toutes circonstances imprévues à la date d'établissement de la présente notice descriptive, le Maître de l'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils par d'autres de qualité au moins équivalente.

Ces changements seront réalisés dans l'intérêt des acquéreurs qui s'engagent à les accepter sans réserve. Ainsi l'acquéreur pourra en aucun cas réclamer l'une des prestations prévues dans cette présente notice, dans la mesure où les matériels et matériaux sont de qualité similaire.

Le Maître de l'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

Les marques, modèles et dimensions des appareils, matériaux et équipements sont donnés à titre indicatif.

Chaque fois que le nom d'un constructeur, qu'une appellation commerciale ou qu'un numéro de catalogue est donné en référence, il est bien entendu que tous les autres articles, pour autant qu'ils soient équivalents quant aux matériaux employés, aux applications ou à l'aspect des matériaux ou des appareils donnés en référence, pourront être utilisés.

PREAMBULE

1. L'opération BLUE RIVIERA se devra d'être RE 2020 seuil 2022
2. **L'opération bénéficiera par ailleurs de la certification NF HABITAT HQE**

En matière de qualité technique de l'opération, et des logements qui la composent, le référentiel technique de la marque NF HABITAT définit les exigences techniques à satisfaire par le Promoteur.

Le respect de ces exigences permettra à l'acquéreur d'obtenir, à la livraison du bien, un certificat de conformité NF HABITAT HQE délivré par CERQUAL QUALITEL CERTIFICATION.

SOMMAIRE

TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE	Page 5
TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS	Page 10
TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES	Page 23
TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES	Page 26
TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE	Page 35
TITRE 6 - PARTIES (COMMUNES) EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS	Page 38

TITRE 1 - CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES GÉNÉRALES DE L'IMMEUBLE

1.1 - INFRASTRUCTURE

1.1. A - Fouilles

En pleine masse, en trous et rigoles pour semelles isolées et filantes.
Les terres excédentaires seront enlevées aux décharges publiques.

1.1. B - Fondations

Fondations selon le rapport de l'étude de sol et de l'avis du Bureau de Contrôle.

1.2 - SYSTEME CONSTRUCTIF MURS ET OSSATURE

1.2. A - Murs périphériques du sous-sol

Réalisés par voiles en béton armé ou en béton projeté avec finition taloché dans toute la hauteur des sous-sols ne recevant aucun enduit intérieur ou extérieur, ni étanchéité sur les parties enterrées. Cunettes périphériques, si besoin, en pied de voiles pour recueillir les éventuelles eaux d'infiltrations.

1.2. B - Murs de refend du sous-sol

Voiles et poteaux en béton armé, brut de décoffrage et/ou maçonneries.

1.2. B - Murs de façade

A tous les niveaux, voiles en béton banché et/ou maçonnerie en parpaings ou autres.

1.2. C - Parement extérieur

Enduits selon Permis de Construire et Projet Architectural.

1.2.D - Doublage thermique

Par panneaux constitués d'un complexe isolant, intérieur ou extérieur, nature et épaisseur suivant calculs et avis du bureau de contrôle.

1.2. E - Murs pignons

Dito murs de façade.

1.2. F - Murs mitoyens (ou attenants)

Sans objet.

1.2. G - Murs ou cloisons séparatifs entre locaux privatifs et autres locaux : escaliers, ascenseurs, paliers, etc.

En béton armé ou maçonnerie, dimensionnement selon calculs du bureau d'études et avis du Bureau de Contrôle. Selon réglementation et exigences : doublages pour isolation phonique.

1.3 - PLANCHERS

1.3. A - Planchers des étages courants

Dalle pleine de béton armé.

Épaisseur selon calculs du bureau d'études et réglementation thermique et acoustique.

1.3. B - Planchers sur locaux non chauffés

Pour tous les logements au-dessus de locaux non chauffés, plancher bas en dalle pleine de béton armé ou emploi éventuellement de pré dalles, épaisseur suivant calcul du bureau d'études et d'un isolant thermique au droit des volumes chauffés, épaisseur suivant réglementation thermique.

1.4 - CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4. A - Entre les pièces principales

Cloisons de type Placostyl de 72 mm (72/48) y compris interposition de laine minérale selon plans et réglementation, prêtes à peindre ou à recevoir un revêtement mural.

1.4. B - Entre les pièces principales et pièces humides

Dito 1.4.A, protégées de l'humidité en pied par un U plastique.

Pour les salles de bains et salles d'eau, le parement sera hydrofuge au droit des baignoires et des receveurs de douche.

1.5 - ESCALIERS

1.5. A - Escaliers parties privatives

Les escaliers extérieurs pouvant donner sur des solariums seront en béton ou en serrurerie à marches droites ou balancées. Garde-corps ou main courantes suivant réglementation.

1.5. B - Escaliers parties communes

Escaliers en béton armé préfabriqué ou coulé en place à marches droites ou balancées.

1.5.C – Accès terrasses inaccessibles en toiture

- Echelle à crinoline en acier galvanisé pour accès aux toitures terrasses inaccessibles ou couverture suivant nécessité.
- Echelle en aluminium via Skydome de désenfumage pour accès aux toitures terrasses techniques ou couverture.

1.6 - CONDUITS DE FUMÉES ET VENTILATIONS

1.6. A - Conduits de fumée des locaux de l'immeuble

Néant.

1.6. B - Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble

Appartements

Ventilation mécanique contrôlée avec évacuation d'air par extracteurs, avec pièges à son si nécessaire, sur les extracteurs.

Conduits passant dans les gaines techniques et les faux plafonds.

Parking, locaux techniques et locaux poubelles

Ventilation naturelle ou mécanique conduits réalisés en gaines en béton, en fibrociment ou en staff et grille en façade.

1.6. C - Conduits d'air frais

Entrées d'air en façade dans les pièces sèches

Dans les coffres de volets roulants ou incorporées dans les traverses hautes des menuiseries extérieures des pièces principales ou dans des voiles de façades selon réglementation acoustique.

1.7 - CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7. A - Chutes d'eaux pluviales et d'eaux usées

Selon Permis de Construire sur façades ou dans les gaines intérieures selon réglementation acoustique.

Certaines évacuations d'eaux pluviales, pourront être réalisées par pissette en cas de nécessité technique.

1.7. B - Canalisations en sous-sol

Dans les locaux communs

Parcours horizontal et vertical en PVC avec protection mécanique en pied sur 60 cm à minima de hauteur.

Canalisations enterrées en PVC série "assainissement".

1.7. C - Branchements aux égouts ou relevage selon nécessité technique

Collecteurs raccordés sur le réseau municipal conformément à la réglementation de la Ville.

Un branchement unique et/ou plusieurs branchements pourront être nécessaires et pourront traverser les annexes privatives (cave et/ou parking).

1.8 - TOITURES - TERRASSES

1.8. A - Charpente, couverture et accessoires

Sans objet.

1.8. B – Toiture terrasse des immeubles

Sur terrasses et balcons accessibles

Etanchéité avec protection par dalles ou carrelages sur plots, selon Permis de Construire et Projet Architectural.

Sur terrasses inaccessibles

Etanchéité et isolant thermique selon étude thermique. Localisation et finition selon Permis de Construire et Projet Architectural.

Parties végétalisées

Complexe dito posé sous la couche drainante et filtrante pour les zones d'espaces verts, selon Permis de Construire et Projet Architectural. Végétalisation de la toiture selon projet de permis de construire, compris terre végétale.

Serrurerie

Garde-corps de sécurité en périphérie des toiture terrasses inaccessibles réalisé en acier galvanisé ou aluminium laqué suivant choix architectural.

1.8. C – Terrasse des immeubles

Terrasse accessible privative

Etanchéité réalisée par revêtement bitume élastomère ou équivalent avec protection par dalles ou carrelages sur plots, selon Permis de Construire et Projet Architectural
Relevé béton pour arrêt des dalles en limite des espaces communs si nécessaire.

TITRE 2 - LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS ÉQUIPEMENTS

2.1 - SOLS ET PLINTHES

Généralité : L'isolation acoustique des bâtiments sera conforme au minimum à la Nouvelle Réglementation Acoustique (N.R.A.).

Carrelage scellé ou collé en pose droite sur chape mortier et isolant phonique dans les logements en superstructure.

2.1. A - Sols et plinthes des logements

2.1.A. 1 - Sols et plinthes des pièces sèches (Entrée, séjour, dégagement, chambres)

Grés émaillé rectifié de chez ATLAS CONCORDE, ou équivalent, avec plinthes assorties – Colories au choix dans la gamme SOLUTION, ou équivalent. Dimension 60 x 60 cm.

2.1. A. 2 - Sols et plinthes dans pièces humides (Salles de bains, d'eaux et WC)

Grés émaillé rectifié de chez ATLAS CONCORDE, ou équivalent, avec plinthes assorties dans le cas où le mur ne comporte pas de faïence – Colories au choix dans la gamme SOLUTION, ou équivalent. Dimension 60 x 60 cm.

2.1. A. 3 - Sols des balcons et terrasses

Dalles ou carrelages sur plots selon Permis de Construire et Projet Architectural.

2.1. A. 4 - Barres de seuils

Profilé d'arrêts en liaison à chaque changement de type de revêtement.

2.2 - REVÊTEMENT MURAUX (autres qu'enduits, peinture et papiers peints)

2.2. A - Revêtements muraux des pièces de service

2.2.A. 1 - Salles de bains principales

Faïence de chez ATLAS CONCORDE, ou équivalent, de dimensions 30 x 60 cm, aux choix dans la gamme SOLUTION, ou équivalent.

Détail de pose : Toute hauteur sur l'ensemble des murs.

Nota : Encoffrement carrelé de la tuyauterie apparente dans la limite de la hauteur d'un carreau.

2.2.A. 2 - Salles d'eau

Faïence de chez ATLAS CONCORDE, ou équivalent, de dimensions 30 x 60 cm, aux choix dans la gamme SOLUTION, ou équivalent.

Détail de pose : Toute hauteur sur l'ensemble des murs.

Nota : Encoffrement carrelé de la tuyauterie apparente dans la limite de la hauteur d'un carreau.

2.2.A. 3 - WC

Faïence sur l'encoffrement du WC suspendu indépendant, et ce dans le même choix que la faïence de la salle de bain principale.

2.2.A. 4 - Cuisines

A la demande du client il pourra être prévu une crédence posée sur 60 cm de haut en continu au-dessus de l'emplacement du meuble-évier, plaque de cuisson et retours selon plans architecte.

2.3 - PLAFONDS

2.3. A - Plafonds des logements

2.3. A. 1 - Plafond courants des pièces sèches et humides

Béton brut de décoffrage avec enduit de surfacage ou en plaques de plâtre.
Présence de faux-plafonds pour la distribution du système de chauffage et rafraîchissement, selon plan.

Attention : Création de soffite ou de faux plafonds éventuels pour dévoiements.

2.3. A. 2 - Sous-faces des balcons

Finition selon permis de construire et au choix de l'architecte.

2. 4 - MENUISERIES EXTÉRIEURES

2.4. A - Menuiseries extérieures

Portes-fenêtres et fenêtres en PVC ou aluminium selon permis de construire et plans d'architecte, ouvrantes à la française - Classification selon norme en vigueur et réglementation.

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermique réglementaires. Dimensions selon permis de construire et plan d'architecte. Un vitrage retardateur d'effraction de type STADIP 44.2. est prévu dans les logements en accès direct depuis les accès piétons.

2. 5 - FERMETURES EXTÉRIEURES ET OCCULTATIONS

2.5. A - Occultations

Les menuiseries extérieures (hors fenêtres éventuellement localisées dans WC ou salles de bains/d'eau) seront équipées de volets roulants en PVC ou aluminium à commande individuelle et système de centralisation.

Emplacement selon plans.

Coloris selon permis de construire et plans d'architecte.

2. 6 - MENUISERIES INTÉRIEURES

2.6. A - Menuiseries intérieures des logements

2.6. A. 1 - Huisseries et bâtis

Les huisseries et bâtis des portes de distribution intérieure seront métalliques.

2.6. A. 2 - Portes intérieures

Les portes seront planes à âme pleine à paumelles invisibles à peindre de chez MALERBA, ou équivalent.

Garnitures de l'ensemble des portes sur rosace carrée ARTIS platine de chez VACHETTE, ou équivalent, avec butoirs en pieds.

Les portes de salles de bains, salles d'eau et WC comporteront un système de condamnation par verrouillage.

Les portes de chambres comporteront un système de condamnation à clefs.

2.6. A 3 - Portes palières

Portes de chez MALERBA, ou équivalent, avec incorporation d'un blindage dans l'âme, finition extérieure selon plan de décoration de l'architecte.

Serrure de sûreté 5 points latéraux A2P 2 étoiles avec cylindre européen, 4 clés sur organigramme, ergots anti-dégondage, isolation acoustique par joint périphérique (incorporé à l'hubriserie).

Seuil à la suisse en aluminium suivant projet de décoration de l'architecte. Microviseur et butée de porte.

2.6. A. 4 - Portes des placards

Dans l'entrée ou dégagement :

Façade de placard miroir clair par porte coulissante ou ouvrantes à la française, de chez COULIDOOR ou équivalent.

Dans chambre :

Façade de placard miroir clair ou décor par porte coulissante ou ouvrantes à la française, de chez COULIDOOR ou équivalent.

Localisation : Selon plan

2.6. A. 5 – Aménagement des placards

Dans l'entrée ou dégagement : Une tringle et une tablette chapelière.

Dans chambre : Une tringle sur 2/3 de la longueur avec tablette chapelière – tiers restant une colonne avec 3 tablettes.

Localisation : Selon plan

2.6. A. 6 - Portes des locaux de rangements

Dito article 2.6.A.2 et 2.6.A.4, suivant le cas.

2.6. A. 7 - Faux plafonds

En plaque de plâtre sur ossature métallique et trappes d'accès aux terminaux de chauffage-rafraichissement.

Attention : Des modifications sont susceptibles d'être apportées au plan de vente en fonction des nécessités techniques. Les retombées soffites, faux plafonds en BA13 seront enduits et peints. Les emplacements des équipements non fournis figurent à titre indicatif (mentions reprise sur votre plan de vente).

2.7 - SERRURERIE ET GARDE CORPS

2.7. A - Garde-corps et barres d'appui

Les garde-corps et lisses seront en acier ou aluminium laqué ou thermo laqué en usine, coloris selon permis de construire et plan de l'architecte.

Pour les zones inaccessibles : Garde-corps technique en aluminium, suivant permis de construire et réglementation en vigueur.

2.7. B – Séparatifs terrasses et balcons

Les séparatifs des balcons et terrasses selon permis de construire et plan de l'architecte.

2.7. C - Ouvrages divers

Mains courantes et gardes corps des escaliers communs en métal peint ou autre.

Grilles de ventilation en métal peint.

Cadres de tapis brosse en aluminium dans le hall.

2.8 - PEINTURE

2.8. A - Peinture des logements

2.8. A. 1 - Peinture sur menuiserie extérieures

Sur fermetures et protections

Sans objet.

Sur serrurerie

Dito poste 2.7.A.

Sous face balcons et loggia

Peinture type pliolithe ou équivalent selon choix de l'architecte.

2.8. A. 2 - Peinture intérieure (blanche)

Sur menuiseries / Sur huisseries métalliques

Pièces sèches et pièces humides : 2 couches de peinture

Sur portes

Pièces sèches et pièce humides : 2 couches de peinture sauf dans le cas de portes laquées d'usine.

2.8. A. 3 - Peinture intérieure sur murs (blanche)

Pièces sèches

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique velours.

Pièces humides

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique satinée.

2.8. A. 4 - Peinture intérieure sur plafonds (blanche)

Pièces sèches

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique mate.

Pièces humides

Après préparation, 2 couches de peinture acrylique satinée.

2.8.A.5 - Sur canalisations, tuyauterie, chutes apparentes

Brossage puis 2 couches de peinture blanche appropriée.

2.8.A.6 - Papiers peints

Sans objet.

2.9 - ÉQUIPEMENTS INTÉRIEURS DES LOGEMENTS

2.9. A - Equipements ménagers

2.9.A.1- Cuisines

Alimentations et évacuations en attente bouchonnées avec vanne d'isolement – Meuble évier et robinetterie non fournis.

Attentes de plomberie (vidanges) prévues suivant indications sur les plans architecte.

2.9.A.2- Evacuation des déchets

Sans objet.

2.9. B - Equipement plomberie et sanitaires

2.9. B. 1 - Distribution eau froide (sous réserve de confirmation par le BET Thermique)

Alimentation eau froide en attente avec robinet d'arrêt lave-linge et/ou lave-vaisselle compris évacuation selon plan.

Colonnes montantes en gaines, en tube acier galvanisé ou multicouche ou PVC pression.

Raccordement des appareils en tube cuivre apparent ou PER encastré sous fourreaux dans le plancher (sauf cuisines).

Comptage général pour la Résidence et mise en place de compteurs individuels en gaine palière, dont la location sera à charge de la copropriété.

1 robinet d'arrêt par logement en gaine palière.

1 attente lave-linge pourra être prévue en salle d'eau suivant plan.

Socle béton au droit des clarinettes avec habillage par plinthe.

2.9. B. 2 - Production et distribution d'eau chaude collective (sous réserve de confirmation par le BET Thermique)

La production d'eau chaude sanitaire des logements sera assurée par une chaufferie thermodynamique collective.

Colonnes montantes en tube acier galvanisé ou PVC pression.

Mise en place d'un compteur divisionnaire par logement.

2.9. B. 3 - Evacuations

En PVC.

Attentes siphonnées pour machine à laver.

2.9.B.4- Appareils sanitaires

Dans les salles de bains principales

Baignoire SPACIO de chez JACOB DELAFON de dimension 170 x 75 cm selon plan de vente, en acrylique, tablier de baignoire carrelé.

Selon plan, paroi bain en verre amovible.

Robinetterie mitigeur thermostatique GROTHERM 800 B/D C3 de chez GROHE ou équivalent.

Douchette avec flexible chromé et barre porte douchette TEMPESTA COSMO, ou équivalent, de 2 jets.

Ou

Receveur de douche référence AEROBLOC de chez JACOB DELAFON, ou équivalent, dimension selon plan.

Selon plan, paroi de douche en verre fixe, hauteur 200cm.

Robinetterie thermostatique Colonne TEMPESTA COSMO 210 de chez GROHE ou équivalent.

Meuble vasque, suspendu ou sur pieds, référence HALO de chez SANIJURA ou équivalent de :

- 80 cm ou 90 cm selon plan, équipé de deux tiroirs et d'une vasque céramique fin
- 120 cm selon plan, équipé de deux tiroirs et de deux vasques céramiques fin.

Choix des coloris dans la gamme proposée.

Miroir rétro éclairé Sun Light antibuée muni d'un interrupteur infrarouge de chez SANIJURA ou équivalent.

Dans les salles d'eau secondaires

Receveur de douche référence AEROBLOC 120 x 90 cm (selon plan de vente) de chez JACOB DELAFON, ou équivalent.

Selon plan, paroi de douche en verre fixe hauteur 200cm.

Robinetterie thermostatique Colonne TEMPESTA COSMO 210 de chez GROHE ou équivalent.

Meuble vasque, suspendu ou sur pieds, référence HALO de chez SANIJURA ou équivalent de :

- 80 cm ou 90 cm selon plan, équipé de deux tiroirs et d'une vasque céramique fin

Choix des coloris dans la gamme proposée.

Miroir rétro éclairé Sun Light antibuée muni d'un interrupteur infrarouge de chez SANIJURA

Dans les W.C

Cuvette suspendue PRIMA + RIMFREE de chez ALLIA GEBERIT, y compris abattant recouvrant à fermeture ralentie, bâti-support et plaque de déclenchement blanche ou équivalent.

Selon plan, lave mains en céramique blanche et meuble blanc sous lave-mains. Robinetterie ALLURE chez GROHE ou équivalent.

Dans les cuisines

Les équipements sont définis au 2.9.A.

Suivant plans

1 point d'eau par terrasse privative et balcon.

2 points d'eau pour les appartements avec une terrasse de plus de 60 m².

2.9. C - Équipements électriques

2.9. C. 1 - Type d'installation

L'installation électrique répondra à la norme C15-100 ainsi qu'aux besoins exprimés par les normes d'accessibilité aux personnes handicapées. Appareils certifiés NF.

L'installation sera réalisée à partir d'un tableau encastré.

Distribution par canalisations encastrées dans les dalles, murs et cloisons.

Appareillage encastré connecté CELIANE de chez LEGRAND ou équivalent de couleur blanche.

Conformément à la réglementation, un détecteur avertisseur autonome de fumée (DAAF) sera mis en place.

2.9. C. 2 - Puissance

Les puissances à souscrire seront conformes aux normes ENEDIS.

2.9. C. 3 - Équipement de chaque pièce

Entrée

- 1 tableau disjoncteur avec 2 prises 16 A+T avec porte toute hauteur en médium peint
- 1 point d'éclairage avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) en va- et-vient ou télérupteur (selon longueur). Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 1 prise de courant
- 1 prise PMR

Dégagement

- 1 ou 2 points d'éclairage, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) en va et vient ou télérupteur (selon longueur). Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 1 prise de courant

Séjour

- 1 point d'éclairage en plafond en va et vient, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL). Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 5 prises de courant régulièrement réparties dont 1 commandée connectée pour une surface de 20 m² et une prise supplémentaire par tranche de 4 m² au-delà de 20 m².
- 3 prises RJ 45
- 1 prise type USB
- 1 prise PMR à 1.10 m à l'entrée du séjour

Chambres

- 1 point d'éclairage en plafond en va-et-vient en tête de lit toutes les chambres
- 2 prises type USB en tête de lit des chambres principales
- 3 prises de courant
- 1 prise de courant commandée connectée dans la chambre principale
- 2 RJ 45
- 1 prise à l'entrée à 1.10 m dans la chambre PMR

Cuisine

- 1 point d'éclairage en plafond en va-et-vient
- 1 point d'éclairage au-dessus de l'évier en va et vient, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL). Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 4 prises 16 A+T de courant à hauteur du plan de travail.
- 2 prises 16 A+T pour lave-vaisselle, lave-linge et 1 prise 20 A+T pour four
- 1 prise 16 A+T pour réfrigérateur
- 1 prise 16 A+T pour hotte
- 1 boîte de connexion 32 A spécialisée pour plaque de cuisson
- 1 prise PMR à 1.10 m à l'entrée de la cuisine

Salle de bains principale et salle d'eau secondaire

- 1 alimentation du bandeau lumineux ou applique simple allumage
- 1 point d'éclairage en plafond, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) simple allumage. Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 1 prise de courant pour rasoir ou sèche-cheveux
- 1 prise 16 A+T pour lave-linge selon plan
- 1 prise à 1.10 m à l'entrée de la pièce d'eau PMR

W.C

- 1 point d'éclairage en plafond, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) simple allumage. Ou ponctuellement spot encastré si présence d'un faux-plafond ou soffite technique.
- 1 prise à 1.10 m à l'entrée des WC PMR

Terrasses, balcons, jardins privés

- 1 PC étanche sur terrasse et balcon, et une supplémentaire si espace extérieur supérieur à 35m²
- 1 point lumineux extérieur sur chaque terrasse et jardin selon plan d'architecte. 1 point lumineux supplémentaire lorsque la terrasse ou le balcon dépasse les 35m².

2.9. C. 4 - Sonneries des portes palières

Par bouton poussoir et porte étiquette au droit de chaque porte palière ; carillon dans le tableau d'abonné.

2.9. D - Chauffage - Conduit de fumée - Ventilation

2.9. D. 1 - Type d'installation (sous réserve de confirmation par le BET Thermique)

La production de chauffage et de rafraîchissement est assurée par des pompes à chaleur Air/Eau réversibles. L'émission est assurée par des unités intérieures gainables en faux-plafonds.

Puissance selon calcul thermique.

2.9. D. 2 - Température garantie dans les diverses pièces par température minimum extérieure -7° C

- Pièces sèches et cuisines + 19° C
- Salles de bains et salles d'eau + 20° C

2.9. D. 3 - Appareils d'émission de chaleur (sous réserve de confirmation par le BET Thermique)

Le nombre d'appareils par pièce sera établi en fonction de l'étude thermique.

Séjour-chambres-cuisine : Ventilateur-convecteur implanté dans le faux-plafond des espaces non nobles (WC, salle de bain ou entrée : selon plan). Soufflage par grille dans les pièces de vie (séjour et chambre(s) : selon plan).

Salles de bains ou eau : Radiateur sèche serviette mixte CALA AIR avec soufflerie.

2.9. D. 4 - Conduits de fumée

Sans objet.

2.9. D. 5 - Conduits de ventilation et prises d'air

Ventilation mécanique contrôlée simple flux, conforme à l'étude thermique, avec bouches d'extraction dans les pièces humides.

Prises d'air frais en façades des pièces principales par grille d'entrée d'air hygro-réglable.

2.9. E - Equipements de télécommunication

2.9. E. 1 - Fibre optique et téléphone

Fourreaux depuis gaines techniques jusqu'aux appartements.

Réseau fibre optique : fourreaux aiguillés et goulotte verticale compris câblage dans gaines palières. Liaison avec chaque logement jusqu'à la gaine technique logement compris câblage.

Coffret dans gaine technique logement, situé dans l'entrée, équipé d'une réglette DTI et d'un répartiteur TV.

Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.C.3.

2.9. E. 3 - Radio TV – FM : (selon Art. 2.9.F.1)

Nombre et implantation des prises RJ45 suivant article 2.9.C. .

Antenne hertzienne permettant la réception des chaînes hertziennes et la TNT.

2.9. E. 4 - Commandes d'ouverture des portes d'entrée de l'immeuble

Platine d'interphonie de type INTRATONE ou équivalent située à l'entrée de la Résidence et la porte d'ouverture de chaque hall comportant :

- afficheur LCD à défilement
- clavier codé
- lecteur de badge pour accès des occupants et des concessionnaires type VIGIK

Fermeture par ventouse électromagnétique.

Les commandes des accès ainsi que les appels entrants seront gérés via une application dédiée et sur l'interface unique décrite à l'article 2.9.F.

2.9.F - Equipement et services de logements connectés

Les logements bénéficieront d'un système domotique pour gérer les différents appareillages internes à leurs logements mais aussi des espaces communs.

Cette gestion s'effectuera au travers d'une interface unique, établie par IDEALYS, qui permet en une seule application de gérer différents usages.

Pour se faire, les logements seront équipés d'un routeur domotique disposé dans le tableau électrique abonné permettant de piloter en local ou à distance :

- Le système chauffage et de rafraîchissement dans le séjour et dans les chambres (Air-zone).
- L'ouverture et la fermeture des volets roulants motorisés connectés.
- L'allumage et l'extinction des éclairages connectés dans le logement des pièces de vies (Séjour, cuisine et chambres).
- Le contrôle d'accès de la porte d'entrée du hall de la résidence.
- Le système de détection d'intrusion via une centrale d'alarme connectée, compris le report de pilotage à distance via une application sécurisée (S'il a lieu d'un abonnement il sera à la charge de l'acquéreur).

Pour assurer le suivi de consommation à l'intérieur des logements, une application sera accessible aux acquéreurs afin de permettre de connaître leur consommation de chauffage, eau chaude sanitaire et d'électricité et pour en faire le suivi, l'analyse et gérer des alertes de surconsommation.

Les espaces communs seront eux aussi visibles depuis l'interface unique. L'acquéreur pourra piloter et visualiser à distance les équipements suivants :

Effectuer une réservation à l'espace fitness suivant les créneaux horaires proposés.
Cette réservation générera un contrôle d'accès personnel et éphémère (grâce à un Vigik virtuel).

Ce système de domotique nécessitera un routeur commun situé dans un local et gaines techniques dédiés. Si cette installation nécessite des abonnements le Syndic de copropriété aura la gestion de ce système et devra répartir les frais dans les charges de copropriété.

TITRE 3 - ANNEXES PRIVATIVES

L'accès au sous-sol se fera directement par l'ascenseur ou la cage d'escalier du bâtiment. Les murs périphériques des sous-sols ne sont pas considérés comme étanches.

3.1 - CAVES

3.1. A - Murs et cloisons

En béton armé brut de décoffrage et/ou en parpaings.
Peinture de propreté.

3.1. B - Plafonds

En béton armé brut de décoffrage ou isolation.
Peinture de propreté.

3.1. C - Sols

En béton armé brut de décoffrage ou isolation.
Peinture de sol anti-poussière.

3.1. D - Porte d'accès

3.1.D.1 - Portes de sas d'accès aux caves

Huisserie métal à peindre.
Porte à âme pleine peinte, avec serrure sur organigramme.

3.1.D.2 - Portes de caves individuelles

Huisserie métal à peindre
Portes iso planes alvéolaires peinte avec canon européen. Numérotation au pochoir.

3.1. E - Ventilation

Ventilation haute et basse ou mécanique son avis du Bureau de Contrôle

3.1. F - Equipement électrique

1 point lumineux type DCL dans les caves privées (Compteur divisionnaire sur TGBT)
Hublot uniquement dans circulations des caves, appareillage non encastré.

Eclairage de sécurité suivant réglementation.

1 prise dans la circulation.

3.2 - PARKINGS EN SOUS-SOL

3.2. A - Murs et cloisons

En béton armé brut de décoffrage, en béton projeté finition taloché ou en parpaings.

3.2. B - Plafonds

En béton armé brut de décoffrage peint ou isolation rapportée non peinte.

3.2. C - Sols

Dallage béton armé avec peinture adaptée au sol et relevé de 50 cm sur murs et poteaux.
Marquage des emplacements par bandes contrastée et numérotation des places par peinture au pochoir.

3.2. D - Porte d'accès

Porte d'accès au parking

Porte à l'entrée du parking selon permis de construire et projet architectural.

Ouverture par télécommande - fourniture d'un boîtier de télécommande par place de stationnement (Si place commandée : deux boîtiers de télécommande).

Eclairage du parking asservi à l'ouverture de la porte.

Signalisation réglementaire au droit de la porte d'entrée du parking.

Porte de garage individuel, selon plan

Porte métallique, blanche, manœuvre électrique :

- Programmation faite sur la télécommande d'ouverture de la porte d'accès principale.
- Compteur divisionnaire sur TGBT.

3.2. E - Ventilation

Selon avis du Bureau de Contrôle.

Naturelle pour la ventilation basse.

Naturelle ou mécanique pour la ventilation haute, avec grille de façades et prise d'air frais extérieur avec grille.

3.2. F- Équipement

Éclairage des circulations piétonnes par tubes fluorescents ou hublots, commandés par détecteur de présence.

Eclairage des circulations du parking par luminaires fluorescents étanches, commandés par détecteur de présence.

Eclairage de sécurité suivant réglementation.

Extincteurs, bacs à sable et plans de sécurité suivant réglementation.

Protection des tuyauteries verticales.

Si garage fermé (selon plan) :

- 1 point d'éclairage par une réglette LED en plafond ou en applique, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire simple allumage.
- 1 prise 16 A+T en fond de place.

Consommation électrique : Compteur divisionnaire sur TGBT.

3.2. G - Recharge de véhicules électriques

Conformément à la réglementation en vigueur, seront mises en œuvre des mesures conservatoires pour la recharge de véhicules électriques (réserve d'espace, chemins de câbles desservant toutes les places etc……)

TITRE 4 - PARTIES COMMUNES INTÉRIEURES

4.1 - HALLS D'ENTRÉE

4.1. A - Sols

Suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4.1. B - Parois

Suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4.1. C - Plafonds

Faux plafonds en plâtre suivant plan de décoration élaborés par l'architecte décorateur et nécessité acoustique.

4.1. D - Portes d'accès

Portes en serrurerie selon permis de construire et plans de l'architecte.

Porte d'accès au hall : ouverture par lecture de badge Vigik, digicode ou ouverture à distance via le report de commande sur l'interface unique (système type INTRATONE).

4.1. E - Boîtes aux lettres et paquets

Ensemble d'un modèle agréé par la Poste, type MERCURE ou SIRANDRE ou équivalent. Conforme au plan de décoration établi par l'Architecte décorateur d'intérieur.

4.1. F - Tableau d'affichage

Incorporé à l'ensemble 4.1.E. Conforme au plan de décoration établi par l'Architecte décorateur d'intérieur.

4.1. G - Chauffage

Néant.

4.1. H - Equipement électrique

Spots et/ou appliques et/ou suspension suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4. 2 - COULOIRS, PALIERS D'ÉTAGES

4.2. A - Sols

Rez-de-chaussée : Dito article 4.1.A.

Autres étages : Revêtement par moquette suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4.2. B - Murs

Revêtement mural suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4.2. C - Plafonds

Faux plafonds en plâtre suivant plan de décoration élaborés par l'architecte décorateur et nécessité acoustique.

Finition peinture suivant choix et plans de décoration élaborés par l'architecte décorateur.

4.2. D - Chauffage

Néant.

4.2. E - Équipement électrique

Éclairage par appliques et/ou plafonniers et/ou spots sur minuterie et commandé par détecteurs de présence et asservi à l'ouverture de l'ascenseur.

Éclairage de secours par blocs autonomes.

4. 3 - CIRCULATIONS DU SOUS - SOL

4.3. A - Sols

Dalle ou dallage en béton armé avec peinture de sol anti-poussière pour les sas parking, toutes les circulations du sous-sol et des caves.

4.3. B - Murs

4.3.B.1 - Circulations des caves

Brossage ou égrenage, enduit de surfacage et enduit BAGGAR.

4.3.B.2 - Autres circulations

Sans objet.

4.3.B.3 - Sas parking

Peinture blanche hors murs contre terre.

4.3. C - Plafonds

4.3.C.1 - Circulations des caves

Béton brut de décoffrage ou isolation.

4.3.C.2 - Autres circulations

Béton brut de décoffrage ou isolation.

4.3.C.3 - Sas Parking

Peinture blanche sauf aux endroits recevant un isolant.

4.3. D - Portes d'accès des piétons

Portes dans huisserie métallique. Finition par peinture.

Degré pare flamme suivant réglementation et emplacement.

Serrure de sûreté avec clé sur organigramme pour porte d'accès aux parkings (hors portes Issues de Secours) et locaux techniques. Quincaillerie en aluminium anodisé ou inox.

4.3. E - Rampe d'accès pour véhicules

Dalle pleine béton armé.

Signalisation réglementaire au droit de la porte d'entrée du parking.

4.3. F - Équipement électrique

Éclairage par hublots. Allumage sur détecteur.

4. 4 - CAGE D'ESCALIER

Désenfumage par châssis de toiture à commande à distance conforme à la réglementation.

4.4. A - Structures

Béton armé avec marches droites ou balancées.

4.4. B - Sols

Peinture sur les paliers et les escaliers (compris contremarche).

4.4.C - Murs et plafonds

Brossage ou égrenage, enduit de surfacage et enduit BAGGAR.

4.4.D - Equipement

Main courante et garde-corps en métal peint.

Éclairage par hublot sur détecteur.

Éclairage de secours par blocs autonomes.

4.4. E - Chauffage

Néant.

4. 5 - LOCAUX COMMUNS

4.5. A - Local collecte des ordures ménagères

4.5.A.1 - Murs

Enduit ciment et/ou béton brut de décoffrage et 2 couches de peinture vinyle blanche.
Faïence 20 x 20 cm sur 1.20 m de haut sur l'ensemble des murs.

4.5.A.2 - Sols

Carrelage antidérapant 20 x 20 cm avec forme de pente vers le siphon de sol. Plinthe à gorge.

4.5.A.3 - Plafonds

Dalle en béton armé brute de décoffrage, projection coupe-feu et/ou isolation thermique si nécessaire.

4.5.A.4 - Equipements

Porte d'accès à âme pleine à peindre.
Accès gérer par lecteur vigik. Ferme porte.
Éclairage par hublot sur minuterie.
Robinet de puisage et siphon de sol.
Ventilation réglementaire.

4.5. B – Locaux vélos et voitures enfants

4.5.B.1 - Murs

En béton banché ou en parpaings.
2 couches de peinture acrylique de couleur blanche.

4.5.B.2 - Sols

Dalle ou dallage en béton armé recevant une peinture anti-poussière.

4.5.B.3 - Plafonds

Dalle béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée.
Ventilations naturelles haute et basse.

4.5.B. 4 - Equipements

Porte d'accès à âme pleine à peindre avec serrure de sureté sur organigramme, ferme porte.
Portes vélos.
Pré-équipement électrique pour recharge vélos électriques.
Éclairage par hublot sur minuterie.

4.5. C - Local ventilation mécanique contrôlée

Sans objet (dans gaines).

4.5. D - Autres locaux techniques en sous-sol (eau, fibre, TGBT...)

4.5.D.1 - Murs

En béton banché ou en parpaings.

4.5.D.2 - Sols

Dalle ou dallage en béton armé recevant une peinture anti-poussière.

4.5.D.3 - Plafonds

Dalle béton armé brut de décoffrage ou isolation rapportée.

Ventilations naturelles haute et basse.

4.5.D.4 - Equipements

Porte d'accès à âme pleine à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme, ferme porte.

Éclairage par hublot sur interrupteur.

Siphon de sol et robinet de puisage dans les locaux eau et chaufferie.

Ventilation réglementaire.

4.6 – ESPACES PARTAGES (R+2 du bâtiment A – Cage escalier dédiée)

Ces espaces partagés sont composés :

- d'une salle dédiée à la pratique du fitness et ses sanitaires
- d'une terrasse extérieure avec sa piscine collective.

4.6. A – Zone fitness

4.6.A.1 – Murs et cloisons

En béton banché ou parpaings.

Cloison sur ossature métallique avec parement plaque de plâtre.

Isolation thermique et acoustique selon réglementation.

Peinture : Acrylique de couleur blanche mate.

4.6.A.2 - Sols

Dalle en béton armé recevant une sous couche acoustique et un revêtement vinyle ou carrelé (scellé ou collé), finition selon choix de l'architecte. Plinthes assorties

4.6.A.3 - Plafonds

Dalle béton armé brut avec ragréage et 2 couches de peinture acrylique de couleur blanche mate.

4.6.A.4 - Equipements

Equipements électriques :

Equipement électrique suivant C15-100, appareillage blanc.

- 5 prises de courant régulièrement réparties dans la salle de fitness
- 1 prise type USB dans la salle de fitness
- 4 points d'éclairages en plafond, avec dispositif normalisé de connexion pour luminaire (DCL) simple allumage : 2 dans la salle de fitness, 1 dans les WC et 1 dans l'espace beauté.
- 1 prise à 1.10 m à l'entrée des WC et 1 prise à 1.10 m à côté du meuble vasque.
- 1 point lumineux sur la terrasse extérieure
- 1 PC étanche sur la terrasse extérieure

Equipements sanitaires :

Alimentation en eau froide et eau chaude depuis colonnes montantes de l'immeuble. Manchettes et compteurs divisionnaires.

Meuble double vasque céramique, suspendu ou sur pieds, équipé d'un tiroir et un miroir de la dimension du plan vasque. Teinte façade au choix de l'architecte décorateur d'intérieur.

WC sur pied en céramique blanche, avec chasse 3/6l et abattant blanc.

Lave-mains en céramique blanche avec robinet mitigeur. Faïence au pourtour du lave-mains, hauteur 30 cm.

Ventilation règlementaire.

Equipement de fitness :

3 machines de sport d'intérieur : un vélo d'intérieur, un rameur et un tapis de course. Entretien à la charge du syndic de copropriété.

Equipement de l'espace sauna :

- Un banc pouvant accueillir 4/5 personnes.
- En bois massif naturel
- Panneau de contrôle : extérieur de la cabine
- Eclairage par bandeau ou spot encastré.
- Porte en verre sécurisé

4.6.A.5 – Sol extérieur

Sol de la terrasse extérieure en dalles sur plots en grès cérame ou équivalent, selon choix architecte posé sur étanchéité, y compris isolation si nécessaire.

4.6.A.6 – Menuiseries extérieures et occultations

- Menuiseries intérieures :

Portes d'accès à âme pleine à peindre ou en métallerie à peindre avec serrure de sûreté sur organigramme et contrôle d'accès géré par une application de réservation (Cf 2.9.F.), ferme porte.

Portes de distribution à âme alvéolaire, finition par peinture satinée, avec béquilles inox brossées sur plaques.

- Menuiseries extérieures :

Portes-fenêtres et fenêtres en PVC ou aluminium selon permis de construire et plans d'architecte - Classification selon norme en vigueur et réglementation.

Les châssis seront équipés de double vitrage isolant assurant les isolements acoustiques et thermique réglementaires. Dimensions selon permis de construire et plan d'architecte.

4.6. B – Zone piscine

4.6.B.1 – Bassin piscine et système de filtration

Piscine réalisée en béton ou avec coque, revêtement type résine, coloris au choix de l'architecte.

Plages de la piscine en dalles sur plots en grès cérame ou carrelage (scellé ou collé). Coloris et format suivant choix architecte).

Clôture ceinturant la plage conforme à la réglementation en vigueur.

Filtration de l'eau de la piscine conformément à la réglementation, dans un local technique dédié. Traitement de l'eau au chlore.

4.6.B.2 – Local sanitaire

Pédiluve et douche selon réglementation sanitaire en vigueur.

Espace WC partagé avec la zone fitness.

4.6.B.3 – Equipements

Eclairage extérieur en appliques ou par bornes lumineuses commandée par cellule photoélectrique et/ou par détecteur de présence.

1 bac à poubelle.

4.6. C – Contrôle accès

Accès aux espaces partagés par cage escalier dédiée dans le bâtiment A.

Ascenseur et porte de hall sur contrôle d'accès type INTRATONE.

L'accès à la zone Fitness sera géré par une application de réservation (Cf 2.9.F).

TITRE 5 - ÉQUIPEMENTS GÉNÉRAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 - ASCENSEURS

5.1. A – Appareil

Un appareil par cage, situé dans chacun des halls, dessert les sous-sols, rez-de-jardin, rez-de-chaussée et les étages. Seul l'ascenseur de la cage A desservira l'espace fitness et la zone piscine (Sur contrôle d'accès).

Appel de l'ascenseur depuis le sous-sol, commandé par Vigik à l'intérieur de la Cabine.

Appel de l'ascenseur depuis les étages au niveau du sous-sol, commandé par Vigik situé sur le palier.

Vitesse 1 m/s ; capacité maximum 8 personnes pour 625 kg.

5.1. B – Equipement intérieur de la cabine

Eclairage en plafond, miroir, main courante, plinthes, parois revêtues de panneaux stratifiés ou inox dans la gamme du fabricant.

Alarme par téléphone relié au centre de dépannage de l'installateur.

Revêtement de sol dans la gamme du fabricant.

5.1. C – Equipement extérieur de la cabine

Portes palières coulissantes, ouvertures après commandes sur le bouton situé sur le palier.

Portes palières INOX brossé pour tous niveaux desservis.

5.2 - TÉLÉCOMMUNICATIONS

5.2. A - Téléphone

Dito 2.9.F.

5.2. B - Antenne TV Radio

Cf article 2.9. F.3.

5.3 - RÉCEPTION - STOCKAGE ET ÉVACUATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Cf. article 04.05.A.

5. 4 - VENTILATION MÉCANIQUE DES LOCAUX

Du type VMC pour chaque logement (cf articles 01.06.B. et 01.06.C).

Extracteurs aux derniers niveaux, sur socle anti-vibratile, avec sortie en terrasse ou toiture ou VMC inversée suivant nécessité technique.

5. 5 - ALIMENTATION EN EAU

5.5. A - Comptages généraux

Par compteur général placé dans un local commun en sous-sol suivant normes du concessionnaire.

5.5. B - Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression - Traitement de l'eau

Suivant nécessité technique.

5.5. C - Colonnes montantes

Colonnes montantes Eau Froide

En gaines palières avec vanne d'arrêt.

Depuis le compteur général, distributions horizontales en plancher haut du 1er sous-sol PVC pression, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

Colonnes montantes en PVC pression

Colonnes montantes Eau Chaude

En gaines techniques des logements.

Depuis la chaufferie, distributions horizontales en plancher haut du 1er sous-sol ou plancher haut du rez-de-chaussée en canalisations d'acier galvanisé ou multicouche, calorifugées jusqu'au pied des colonnes montantes.

Colonnes montantes en acier galvanisé ou multicouche.

5.5. D - Branchements particuliers

A partir des colonnes montantes, alimentation en tube PER ou multicouche apparent ou encastré sous fourreaux, avec robinet d'arrêt. Installation d'un compteur divisionnaire

pour locaux OM, local de production ECS, arrosage des espaces verts, zone piscine et fitness et adduction d'eau en toiture.

5.6 - ALIMENTATION EN GAZ

Sans objet.

5.7 - ALIMENTATION EN ÉLECTRICITÉ

5.7. A - Comptages des services généraux

Dans le local TGBT en sous-sol.

5.7. B - Distribution

Par chemin de câble en sous-sol et colonnes montantes en gaines palières en étages.

5.7. C - Branchements et comptages particuliers

Dérivations individuelles à chaque niveau par canalisations sous gaines encastrées jusqu'au tableau d'abonné situé à l'entrée de chaque logement (tableau agréé par ENEDIS). Pose d'un compteur LINKY à la livraison.

TITRE 6 - PARTIES COMMUNES EXTÉRIEURES ET LEURS ÉQUIPEMENTS

6. 1 - VOIRIE ET PARKING VISITEURS

6.1. A - Voirie d'accès

En enrobé ou béton désactivé avec bordure béton, suivant projet architectural.

6.1. B - Parking visiteurs

En enrobé ou evergreen ou béton désactivé.

Si enrobé ou béton désactivé, marquage au sol par peinture pochoir.

6. 2 - CIRCULATION DES PIETONS

En enrobé ou béton désactivé avec bordure béton, suivant projet architectural.

6. 3 – AIRE DE REMISAGE DES ORDURES MENAGERES

Situé à l'extérieur de la résidence, géré par le Syndic de copropriété.

6. 4 - ESPACES VERTS

Suivant plans d'espaces verts définis par l'Architecte et conformément au permis de construire.

Éclairage extérieur selon plan de l'Architecte.

Agencement des plantations privatives selon plan de l'Architecte et conformément au permis de construire.

Arrosage automatique des espaces verts commun avec sous-comptage.

6. 5 – HÉBERGES ET CLOTURES

6.5. A – Héberges

Sans objet.

6.5.B – Clôtures

6.5.B.1 – Sur domaine public

Localisation selon permis de construire, clôture et portillon en acier constitué de barreaudage.

Ou clôture double ou simple torsion, couleur grise anthracite ou verte, hauteur 180cm.

6.5.B.2 – Sur domaine privé

Localisation selon permis de construire, clôture double ou simple torsion, couleur grise anthracite ou verte, hauteur 180cm.

6.6 – RESEAUX DIVERS

6.6 A – Eau

Alimentation depuis le réseau public jusqu'à la pénétration du bâtiment.

Piquage et robinet pour arrosage extérieur des jardins communs.

6.6 B – Gaz

Sans objet.

6.6 C – Electricité

Raccordement au réseau ENEDIS avec coffrets de coupure en façade.

6.6 D – Egouts

Raccordement en canalisations enterrées depuis la sortie du bâtiment jusqu'au réseau public avec ou sans relevage.

6.6 E – Télécommunications

Raccordement depuis la sortie des bâtiments jusqu'aux réseaux publics.

6.6 F – Evacuation des eaux de pluies et de ruissellement sur le terrain

Système de rétention par bassin enterrés réalisés en béton, aux dimensions suivant préconisations du permis de construire et du bureau d'études hydraulique.

Infiltration des eaux de pluie sur le terrain conforme à la réglementation.

Raccordement du débit de fuite autorisé par canalisations enterrées jusqu'au réseau public.

FIN DU DOCUMENT

Fait à

Le

Le Réservant

Le Réservataire